

“ Voici maintenant comment Charles Laugelier,—le frère de Chrysostôme—
“ opéra pour faire tomber le magot dans la famille :

“ Il y a dans notre bonne ville un imprimeur du nom de Jos. Dussault. Cet
“ imprimeur fut choisi pour jouer le tour et le contrat pour l'impression de 50,
“ 000 exemplaires d'un travail de Chrysostôme lui fut ostensiblement donné.
“ En réalité le contrat était entre Charles et Chry-ostôme, les deux frères, l'un
“ favorisant l'autre, aux dépens de la province !!! ”

Il y a dans ce qui précède autant de mensonges que de mots.
Voici les faits tels qu'ils se sont passés :

Le 27 décembre 1890, l'hon. Jean Blanchet, alors député du comté de
Beauce à l'Assemblée Législative et chef de l'opposition, se leva dans la cham-
bre, et après avoir prononcé un discours important sur la question de l'ensilage,
concluait ses remarques en proposant la motion suivante, qui fut secondée par
l'hon. M. Mercier, et adoptée unanimement par la chambre :

“ L'honorable M. Blanchet propose et il est résolu, *nemine contradicente* :—“ Que
“ l'agriculture étant la base la plus sûre de la prospérité d'un peuple, son perfec-
“ tionnement et ses progrès sont d'une importance vitale pour la population de
“ cette province, largement composée de cultivateurs ;

“ Que la formation de sociétés d'agriculture, la création du conseil d'agricul-
“ ture, la fondation des cercles agricoles, de la société d'industrie laitière, du bars
“ national, l'introduction des beurrieres et des fromageries, ont contribué puissam-
“ ment à l'avancement des intérêts agricoles, et que pour assurer leur complet
“ développement, il est urgent d'adopter les moyens les plus efficaces pour engager
“ les cultivateurs à adopter immédiatement un système d'ensilage déjà si favorable-
“ ment connu en Europe et au Canada ; que l'introduction rapide et pratique de
“ l'ensilage permette aux cultivateurs de lutter avec plus d'avantage contre la
“ sévérité de notre climat, de se livrer avec plus de profit à l'élevage des bestiaux
“ et à l'industrie laitière,—les deux branches les plus rémunératives de la culture,
“ tant pour la consommation locale que pour l'exportation à l'étranger, et d'obtenir
“ par là des revenus considérables qui leur permettront d'améliorer leurs terres et
“ leurs méthodes de cultures, et contribueront à diminuer l'émigration ;

“ Que cette question, qui intéresse à juste titre la classe agricole, soit référée
“ au comité permanent de l'agriculture, formé de cultivateurs pratiques, possédant
“ les connaissances nécessaires pour faire une étude fructueuse d'un tel sujet : ”

“ Qu'instructions soient données au comité permanent de l'agriculture de faire
“ rapport à cette Chambre, avec toute la célébrité possible, des conclusions auxquelles
“ les l'aurait conduit ces études. ” (27 novembre 1890.)

“ Sur motion de l'honorable M. Blanchet, secondé par l'honorable M. Mercier,
“ la résolution suivante est adoptée, *nemine contradicente*, savoir :

“ Considérant qu'il est urgent de donner un effet pratique aux discussions
“ qui ont eu lieu dans cette Chambre sur les méthodes à adopter pour répandre en
“ cette province la pratique de l'ensilage :

“ En conséquence, il est résolu que Son Eminence le Cardinal Taschereau,
“ les membres de l'épiscopat et le clergé en général, dans la province, soient priés res-
“ pectivement de donner leur précieux concours à cette entreprise et d'encourager
“ par tous les efforts possibles la construction de silos dans leurs paroisses. ” (Journal
“ de la Chambre, 27 décembre 1890.)